



CONTRAT MISSION INTERIM

Par nono133

BONJOUR J AI SIGNER UN CONTRAT DE MISSION INTERIMAIRE DE 4 MOIS
APRES 10 JOURS LA DRH ME FELICITE POUR MON TRAVAIL MAIS ELLE ME SIGNAL NE PAS POUVOIR ME
GARDER MOTIF (la charge de travail n est pas assez importante) je lui demande comment aller vous faire nous allons
devoir faire une rupture conventionnelle réponse de la drh non vous allez devoir démissionner votre société intérimaire
Adecco et au courant

je ne comprend pas pourquoi je doit démissionne
aider moi svp je ne sait pas quoi faire surtout que pour France travail ce sera une démission merci de votre réponse